



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST

SECRETARIAT GENERAL POUR
L'ADMINISTRATION DE LA POLICE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Bureau du Recrutement

ARRETE

2013 REC DRH / N° 1937
en date du 25 octobre 2013

fixant la liste des candidats retenus par la commission de sélection au recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre mer

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 dite modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- VU la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes
- VU la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la Défense
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat
- VU le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat
- VU le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C
- VU le décret n° 2006-1459 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat
- VU le décret n° 2007-1877 du 26 décembre 2007 modifiant le décret n° 2001-1189 du 13 décembre 2001 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités Territoriales, visés par l'article 34 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

- VU l'arrêté du 8 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'Intérieur et de l'Outre mer
- VU l'arrêté du 30 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2001 fixant l'échelonnement indiciaire et les conditions de rémunération de certains agents contractuels du ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des collectivités territoriales
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités Territoriales
- VU l'arrêté du 26 juin 2013 autorisant au titre de l'année 2013, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe de l'Intérieur et de l'Outre mer
- VU la circulaire ministérielle du 6 avril 2009 relative au recrutement et intégration des personnes en situation de handicap

ARRETE

ARTICLE 1er : Les candidats dont les noms suivent, ont été retenus par la commission de sélection au recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2^{ème} classe du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre mer :

Spécialité "Accueil, maintenance et logistique"

Poste d'agent de maintenance et de manutention polyvalent

- M. AMARI Aïssa
- M. BARRECA Vincent
- M. BOUHASSOUN Moussa
- M. CLAISSE Thierry
- M. DE BARROS Willy
- M. DRAPPIER Frédéric
- M. GARIN Audebert
- M. GOURDOUX Stéphane
- M. LALLEMAND Laurent
- M. LANDRE Guillaume
- M. LEPOLARD Philippe
- M. MONNY Romain
- M. NADEAU Ludovic
- M. NEVES DOS REIS Roger
- M. PAZOLA Dariusz
- M. PILLARD Olivier
- M. RE David
- M. RIEDLE Jean-Marc
- M. RIVIERE Frédéric
- M. SERVAIS Gaëtan
- M. TASSIGNY Aurélien

Spécialité "Accueil, maintenance et logistique"

Poste d'agent polyvalent et d'entretien des espaces verts

- M. BAUDRY Nicolas
- M. CRIDELICH Nicolas
- M. GERMAIN Maxime
- M. GRANDJEAN Gaby
- Mme LOUYOT Stéphanie
- M. PAQUIN Joris
- Mme SCALVINONI Laura
- M. SCHULLER Sylvain

Spécialité "Accueil, maintenance et logistique"

Poste de conducteur polyvalent

- M. BECKER Geoffrey
- M. BERNUZZI Claude
- M. BRAUNSTEIN Philippe
- M. CEREJA Frédéric
- M. CLEMENT Cédric
- M. COTAR Julien
- M. HALLER David
- Mme LIENHARD Clara
- M. LUCAS Christophe
- M. MARTIN Eric
- M. MEUNIER Daniel
- M. ROSIAUX Jean-Baptiste
- M. TAUZIET Christopher
- M. TESTA Alec
- M. ZEMMOUR David

Spécialité "Hébergement et restauration"

Poste de barman-serveur

- M. BOSSU FLORENT
- M. LARGE Dylan
- M. LASSEAUX Bertrand
- Mme BOULOGNE Tissa
- Mme DAUJARD Cassandra
- Mme DIERS Stéphanie
- Mme GILLOT Zofia
- Mme MICHAUD Emilie

ARTICLE 2 : Les candidats dont les noms suivent, ont été retenus par la commission de sélection au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi - article 27 de la loi du 11 janvier 1984 - au recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre mer :

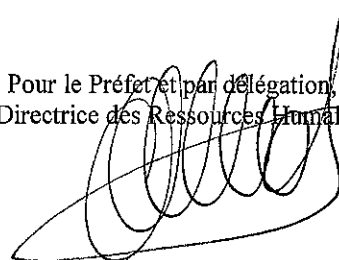
Spécialité "Hébergement et restauration"

Poste d'agent de restauration et d'intendance

- Mme BARTH Sylvie
- M. CAFFET Gilles
- Mme DIFALLAH Mebarka
- M. GAIONI Rudy
- Mme HERBLOT Arlette
- Mme JORE Colette

ARTICLE 3 : Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité auprès du Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines,



Antoinette AUDIA